



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction du pilotage interministériel**

DÉPARTEMENT

de la Nièvre

COMMUNE

de Lys

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

(Adresse de retour : Préfecture de la Nièvre – Pôle environnement – 40 rue de la Préfecture – 58 026 NEVERS Cedex)

Je soussigné, Jacques CHASSOT Maire de la commune  
de Lys certifie que l’arrêté de M. le Préfet de la Nièvre en date du 6 juillet 2022,

prescrivant l’ouverture d’une enquête publique relative aux demandes de permis de construire concernant le projet d’implantation d’une centrale photovoltaïque située sur les communes de DIROL et de GERMENAY, déposées par la société NIÈVRE AGRISOLAIRE,

a été publié le 01.09.2022 dans la commune de Lys et  
qu’il a notamment été affiché à la porte de la mairie de Lys et  
à .....

du 01.09.2022 au 21.10.2022

Fait à Lys, le  
Le Maire,

(cachet de la mairie)

